



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN

Cimetière du village : LE BOURG

Concession de M. PIGEAUD Alexandre et Mme ESPINASSE Sophie

délivrée le 11/12/1901

à M. PIGEAUD Alexandre et Mme ESPINASSE Sophie

Au numéro 4 du plan annexé

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : M. PIGEAUD Alexandre et Mme ESPINASSE Sophie

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Caveau maçonné avec stèle et grille en défaut d'entretien

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,



Le Conseiller Municipal délégué,



CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.
4 PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN
Cimetière du village : LE BOURG
Concession de Famille DELTOUR ROUVELET
délivrée le INCONNU
à Famille DELTOUR ROUVELET
Au numéro 5 du plan annexé
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : INCONNU

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Caveau maçonné avec stèle non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

.....

Signatures :

Le Maire,

Le Conseiller Municipal délégué,



CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.

PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.

5



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN

Cimetière du village : LE BOURG

Concession de M. ESPINASSE

délivrée le INCONNU

à M. ESPINASSE

Au numéro 14 du plan annexé

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : INCONNU

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Terrain nu avec croix posée au sol envahi par la végétation

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,



Le Conseiller Municipal délégué,



CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.

PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.

14



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN

Cimetière du village : LE BOURG

Concession de INCONNU

délivrée le INCONNU

à INCONNU

Au numéro 18 du plan annexé

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : INCONNU

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Terrain nu avec croix au sol envahi par la végétation

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,



Le Conseiller Municipal délégué,



CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.

18 PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN
Cimetière du village : LE BOURG
Concession de Mme COMBES née LAGARDE
délivrée le 05/09/1932
à Mme COMBES née LAGARDE
Au numéro 19 du plan annexé
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Mme COMBES née LAGARDE

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Terrain avec grille et croix envahi par la végétation

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,



Le Conseiller Municipal délégué,



CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.
PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.

19



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN

Cimetière du village : LE BOURG

Concession de INCONNU

délivrée le INCONNU

à INCONNU

Au numéro 21 du plan annexé

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : INCONNU

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM. Patrick POUTAL

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Terrain avec grille non entretenu (attenant concession RENUCCI)

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☒ MM. Patrick POUTAL,
descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M.,
successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,

Le Conseiller Municipal délégué,





CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.

PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.

21



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN

Cimetière du village : LE BOURG

Concession de M. COUZI Basile

délivrée le INCONNU

à M. COUZI Basile

Au numéro 23 du plan annexé

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : M. COUZI Basile

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Terrain avec grille et croix non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,

Le Conseiller Municipal délégué,



ICI REPOSE
BASILE COUSI
1889-1971

CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.
PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.
23

FAMILLE
ATGER-COISI

FAMILLE
ATGER-COISI

Ensemble
LÉCAL



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN
Cimetière du village : LE BOURG
Concession de M. VERNHET Louis
délivrée le 25/04/1929

à M. VERNHET Louis

Au numéro 26 du plan annexé

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : M. VERNHET Louis, Mme
Mélanie MAURY, M. Léon VAYSSIERE

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune,
agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités
territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous
sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller
municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en
présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a
plus de trente ans d'existence :

Terrain avec grille et plaque non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans
l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été
revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM.,
descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien
de la concession.

☐ M.,
successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a
refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,



Le Conseiller Municipal délégué,



LOUIS VERNHET
MELANE MAURY
LEON VAYSSIERE

CETTE CONCESSION REPUTÉE
EN ETAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCEDURE DE REPRISE.
PRIERE DE S'ADRESSER
A LA MAIRIE.
26



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN

Cimetière du village : LE BOURG

Concession de M. CHAUFFOUR Fortuné et Mme CALMELS Anna

délivrée le 23/03/1929

à M. CHAUFFOUR Fortuné et Mme CALMELS Anna

Au numéro 36 du plan annexé

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : M. CHAUFFOUR Fortuné et Mme CALMELS Anna

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Caveau maçonné non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,

Le Conseiller Municipal délégué,

FAMILLE
CHAUFFOUR - CALMELS

CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.

PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.

36



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN
Cimetière du village : LE BOURG
Concession de MMES GUIBERT
délivrée le INCONNU
à MMES GUIBERT

Au numéro 39 du plan annexé
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Mme Joséphine GUIBERT, Mme
Noémie GUIBERT

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune,
agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités
territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous
sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller
municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en
présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a
plus de trente ans d'existence :

Terrain avec grille non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans
l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été
revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM.,
descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien
de la concession.

☐ M.,
successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a
refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,



Le Conseiller Municipal délégué,



ICI REPOSE
NINETTE GILBERT
Née le 10 Juin 1918
Décédée le 10 Juin 1988
Âge de 69 ans
Région de la Haute-Savoie

ICI REPOSE
GILBERT JOYON
Né le 8 Juin 1918
Décédée le 10 Juin 1988
Âge de 69 ans
Région de la Haute-Savoie

CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.
PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.
39



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN
Cimetière du village : LE BOURG
Concession de M. BELLANGER
délivrée le INCONNU
à M. BELLANGER

Au numéro 40 du plan annexé
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : M. BELLANGER Henri

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Caveau maçonné non entretenu + stèle

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

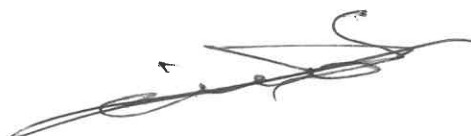
☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,




Le Conseiller Municipal délégué,





CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.

PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.

40



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN
Cimetière du village : LE BOURG
Concession de M. ARNAL Alexis
délivrée le 20/01/1933
à M. ARNAL Alexis
Au numéro 44 du plan annexé
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : M. ARNAL Alexis

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Terrain avec grille et croix non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,



Le Conseiller Municipal délégué,



CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.
PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.

44



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN
Cimetière du village : LE BOURG
Concession de M. CHAUFFOUR
délivrée le Inconnu
à M. CHAUFFOUR
Au numéro 45 du plan annexé
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : M. CHAUFFOUR Léon

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Caveau maçonné avec stèle non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :
Le Maire,

Le Conseiller Municipal délégué,

LEON CHAUFFOUR
1876-1909
Où l'enfant si bon et si affectueux
Doux si cher à son amour
Au ciel là-haut où tu es si heureux
Nous nous retrouverons un jour



CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.
PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.
45



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN

Cimetière du village : LE BOURG

Concession de M. GALTIER

délivrée le INCONNU

à M. GALTIER

Au numéro 46 du plan annexé

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Mme GALTIER Marie

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Caveau maçonné bordure gros galets et stèle non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,

Le Conseiller Municipal délégué,



CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.

PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.

46



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN
Cimetière du village : LE BOURG
Concession de INCONNU
délivrée le INCONNU
à INCONNU

Au numéro 49 du plan annexé
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : M. BOYER Joseph, M. POURQUIE P.

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Caveau maçonné avec stèle non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :
Le Maire,



Le Conseiller Municipal délégué,



CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.
PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.
49



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN

Cimetière du village : LE BOURG

Concession de Mme VILLEFRANQUE Marie (née MAYMARD)

délivrée le 08/06/1928

à Mme VILLEFRANQUE Marie (née MAYMARD)

Au numéro 54 du plan annexé

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : M. VILLEFRANQUE Camille et
Mme MAYMARD Marie épouse VILLEFRANQUE

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....

.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Terrain avec grille et croix non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

.....

Signatures :
Le Maire,



Le Conseiller Municipal délégué,



CETTE CONCESSION REPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.
PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.
54



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN
Cimetière du village : LE BOURG
Concession de Mme Félicité DOUZOU veuve de M. VERNHET Fortuné
délivrée le 05/12/1928
à Mme Félicité DOUZOU épouse VERNHET
Au numéro 61 du plan annexé
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : M. VERNHET Fortuné

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Terrain avec grille et croix non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :

Le Maire,



Le Conseiller Municipal délégué,



CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.
PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE.

61



**MAIRIE
DE
RIVIÈRE SUR TARN
12640**

Maison des Activités
9 Route de Fontaneilles
Tel : 05 65 59 80 74
E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
Site : www.rivieresurtarn.fr

**PROCES-VERBAL
constatant l'état d'abandon d'une concession**

Commune de RIVIERE-SUR-TARN

Cimetière du village : LE BOURG

Concession de M. RICARD

délivrée le INCONNU

à M. RICARD

Au numéro 62 du plan annexé

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : M. RICARD Frédéric, Mme RICARD Anna, M. RICARD Alphonse et Mme ARNAL Joséphine

Aujourd'hui, le Jeudi 13 Novembre 2025, à 9 heures de la journée, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 13 octobre 2025, régulièrement publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Alain VAISSETTE, Conseiller municipal délégué au village du Bourg, et de Mme Natacha UNAL, Secrétaire générale de mairie et en présence de :

MM.....
.....

avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus laquelle a plus de trente ans d'existence :

Terrain avec grille et plaque, et 2 croix au sol non entretenu

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Alain VAISSETTE et de :

☐ MM., descendants ou successeurs du concessionnaire / représentant ou personne chargée de l'entretien de la concession.

☐ M., successeur ou descendant du concessionnaire / personne chargée de l'entretien de la concession a refusé de signer en faisant valoir que

Signatures :
Le Maire,



Le Conseiller Municipal délégué,



ICI REPOSENT
FREDERIC RICARD 1845-1890
ANNA RICARD 1875-1892
JOSEPHINE ARNAL 1854-1906
ALPHONSE RICARD 1890-1919



A LA MEMOIRE DE
FELIX ET ZEPHYR RICARD
MORTS POUR LA FRANCE 1914-1918
C. A. P. 112

CETTE CONCESSION REPUTEE
EN ETAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCEDURE DE REPRISE.
PRIERE DE S'ADRESSER
A LA MAIRIE.
62

